



Abonnements : Roubaix-Tourcoing, trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Paris, Valenciennes, Lille, 15 francs.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 117. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 117, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne 9 bis. — A Paris, chez M. HAVAS, LAFFITE et Cie, 11, rue de la Harpe.

ROUBAIX, LE 30 JUIN 1891

# DECLARATION EPISCOPALE

Un évêque qui, jusqu'à présent, n'avait point fait montre d'une bien vive tendresse pour les institutions républicaines, vient de déclarer, en son nom et au nom de son clergé, qu'il acceptait la forme actuelle du gouvernement.

Devant des paroles aussi nettes, il est difficile de chercher une arrière-pensée. Si d'incorrigeables adversaires vont jusqu'à dire que le prélat a accepté et n'accepte pas la République, qu'il fait des réserves dont son adhésion se trouve singulièrement diminuée, le texte même de la circulaire épiscopale accuse immédiatement leur sincérité.

Lorsqu'on lit: « Nous acceptons la forme de gouvernement qui est celle de la France aujourd'hui, c'est-à-dire la République », il n'y a ni réticences, ni faux-fuyants. On n'a pu éviter sans injustice manifeste.

On se retranche, il est vrai, derrière le paragraphe suivant: « Nous voulons un chef qui soit catholique, c'est la loi de notre pays ». Mais, comment prétendre que vouloir un chef catholique, c'est restreindre l'adhésion à la République? Parce que la Constitution ne dit pas que le président de la République sera obligatoirement un catholique? C'est vrai, la Constitution ne le dit pas, mais d'autres choses parlent pour elle.

La loi que Mgr Fava invoque est une de ces lois traditionnelles, essentielles, que rien ne peut effacer, parce qu'elle ne résulte pas d'un texte écrit. C'est elle qui, en face d'Henri de Navarre hérétique, souleva la Ligue. C'est pour y satisfaire et faire disparaître ainsi l'obstacle invincible à son accession au trône, qu'Henri de Navarre abjura le protestantisme.

Plus tard, lorsque le premier consul négociait le Concordat, il réclama certains droits et privilèges dont jouissaient les anciens rois. Le Pape consentit à les lui accorder, avec cette réserve que, pour en jouir, le chef de l'Etat devait être catholique. On ne comprendrait point, en effet, que le choix des évêques, qui est un acte direct de la première magistrature, fut ainsi livré à la discrétion d'un protestant, voire d'un juif. Et l'on peut s'imaginer qu'un président non catholique ne serait point aisément accepté de la nation.

On aura beau répéter qu'une telle clause est proposée pour encastrer la République, personne, même parmi les moins catholiques, ne l'admettra, tout le monde sachant très bien qu'il ne s'agit point ici de mettre à la tête du pouvoir un catholique de pratique, mais simplement un catholique de baptême, comme l'était M. Thiers, comme l'était le maréchal de Mac-Mahon, comme l'était M. Grévy, comme l'est M. Carnot.

Ajoutons que l'on invoquerait à tort le régime du suffrage universel. La loi du nombre exige ici que trente-six millions de catholiques aient à leur tête un président de leur religion. La logique et le bon sens le proclament.

L'affirmation de Mgr Fava n'a donc rien de contraire à la Constitution et aux institutions qui en découlent. Il a bien le droit de dire et nous avons bien le droit de répéter avec lui, sans être accusés de comploter contre les institutions républicaines, que nous voulons un gouvernement qui s'inspire dans ses lois et son action, de croyances catholiques, religion de la grande majorité des Français, et non d'

erreurs maçonniques, dont la base est le naturalisme et qui ne sont professées que par un petit nombre de Français.

Il n'y a pas là d'espérances réservées, si voilées qu'elles soient; ce n'est pas une simple « trêve jurée, si sincère qu'elle paraisse ». L'adhésion n'est pas conditionnelle; elle est entière. Et la majorité, le pays, invinciblement fidèle à la République, verra bien qu'il n'arien à redouter, pour la stabilité gouvernementale, de ce que les catholiques demandent au suffrage universel la majorité parlementaire qui fera la paix religieuse.

Cette considération, émise dans une lettre récente par Mgr Fuzet, évêque de Saint-Denis, est en parfait accord avec les déclarations de l'évêque de Grenoble, qui ne se borne point, d'ailleurs, à des paroles.

Il faut des actes. Mgr Fava les conseille. Son clergé lui a demandé de marcher en avant, et résolument, en ce qui concerne son diocèse, il a pris la tête du mouvement. Il veut le diriger, organiser, conformément aux lois, des comités dans les arrondissements, les cantons et les paroisses; il veut user de tous ses droits de citoyen français « dont n'est pas privé le prêtre, forcé d'ailleurs aujourd'hui à être soldat et à défendre son pays comme tous les autres citoyens ».

L'initiative inattendue de Mgr l'évêque de Grenoble a surpris surtout les organes monarchistes, peu éloignés de crier à la défection et à l'apostasie. Ils se retiennent néanmoins, disant seulement que « le moindre défaut de ces déclarations épiscopales est de ne tenir aucun compte des leçons de l'expérience et des règles de la logique », sans se douter, ou feignant d'oublier, que les intérêts religieux ont souffert au moins autant des monarchies que des républiques.

Quant à la logique, nous persistons à croire que le Pape et les évêques, à sa suite, la connaissent un peu plus que les journalistes monarchistes avant d'être catholiques.

Mgr Fava a vu ce qu'impose la situation; il a eu le courage de le dire. D'autres le verront de même, et le diront aussi.

LES FRANÇAIS AU CHILI

Nous nous sommes abstenus de parler jusqu'ici de la dernière affaire, parce que nous jugeons inutile d'entrer dans un débat qui nous semblait à l'heure actuelle assez froids à l'égard de leurs dissensions intérieures.

# LA DISGRACE DE BISMARCK

Le Times publie ce matin une correspondance qui a bien voulu communiquer au correspondant de l'Agence Dalziel à Londres, et qui aura un grand retentissement dans les milieux politiques européens.

Le journal anglais reproduit le récit qu'il fait à son correspondant parisien, le 13 mars 1891, M. le comte de Münster, ambassadeur d'Allemagne à Paris, d'une entrevue qu'il avait eue à Berlin avec le prince de Bismarck, au moment de sa disgrâce. Le prince lui avait dit :

C'est vraiment que M. de Münster essaya de faire revivre le prince sur sa démission.

M. de Münster dit qu'en connaissant bien l'empereur Guillaume II, il pensa que celui-ci avait dû tenir le même langage à son petit-fils et que le successeur du prince de Bismarck n'était autre que son petit-fils, et qu'il se trouvait au même instant d'un autre incident :

« Longtemps avant la mort de l'empereur Guillaume I<sup>er</sup>, le vieux souverain avait assisté à un punch offert par son petit-fils, le prince de Bismarck, à l'occasion de toutes armes. Le prince de Bismarck venait quelque temps auparavant de nommer son fils, le comte Herbert, sous-secrétaire d'Etat ministre des affaires étrangères. L'empereur Guillaume I<sup>er</sup> avait dit au comte :

« Je me permets de dire à l'empereur : Mais comment Votre Majesté ne lui en a-t-elle pas fait l'observation, car je vois que cet acte de faveur d'une sorte de favoritisme n'est pas très agréable à son observation ? — Mon Dieu, dit l'empereur, je ne puis pas en ce moment me séparer encore du prince, il me faut réfléchir et je ne suis sûr que plus tard je ne sois qu'il y a de choquant dans ces promotions extraordinaires, il ne pourrait pas en faire un usage si colime, et que si je les lui faisais, elles pourraient avoir des conséquences plus graves que celles que je voulais leur donner ».

Ces souvenirs furent faits au comte de Münster diverses réflexions intéressantes que reproduit le correspondant du Times :

« Je me levai alors, continua M. de Münster et je dis au prince que j'allais me rendre à la Chambre. — Le prince me dit : Attendez, je vais aller mettre mon uniforme et je vous accompagnerai, si il sortit. Quelques minutes après l'entendis dans la pièce voisine que le prince et la princesse se formaient en une façon très animée et à très haute voix. Cela dura bien un quart d'heure. — Après ce quart d'heure, le prince rentra dans la chambre, il n'avait pas changé de vêtements, mais il avait une grande lettre ouverte. Sa physionomie devenait bleme à une expression très irritée. Il vint à moi et me dit : « Je ne puis pas vous accompagner, j'ai vu de recevoir l'indélicat même de ce que vous honorez une lettre dans laquelle il m'annonce qu'il me confie la tête de la direction de la politique, cela indique bien clairement que ma démission est définitive et que ma disgrâce est complète. Je ne puis pas accepter ce congé inique. Il verra bientôt qu'on ne renvoie pas M. de Bismarck de cette façon ».

Il se mit alors à arpenter la chambre dans une grande colère, proférant des menaces, accusant tout le monde, exprimant des injures, s'élevant contre ses adversaires, contre les intrigants qui l'avaient déshonoré. Je vis en un

met un homme exaspéré contre sa chute, que la conversation avec le prince avait évidemment été brisée, car de tout temps, elle et son fils étaient poussés aux résolutions violentes, et c'est eux qui l'avaient encouragé à toutes les actions précipitées ou extrêmes, qu'on lui avait reprochés depuis lors.

M. de Münster comprit alors que la philosophie de M. de Bismarck provenait de ce qu'il ne croyait pas son fils capable de se conduire autrement.

« Alors, j'avoue que je fus saisi de surprise et de tristesse. Je pris congé d'un homme qui dans l'espace d'une seule année avait subi un changement si complet ».

LA QUESTION DES VENTES PUBLIQUES DE BLOUSES

Un organ commercial de Roubaix, la Chambre de Commerce de Roubaix, a publié la notice suivante qui lui avait été adressée :

Deux courtiers, désireux d'essayer des ventes publiques, ont cru prendre pied sur leurs collègues en provoquant des ventes plus fréquentes, en faisant circuler une pétition demandant l'établissement de ventes publiques mensuelles de blouses et de déchets.

Cette contre-pétition a été remise au Tribunal et à la Chambre de Commerce de Roubaix, ainsi qu'aux Chambres syndicales des courtiers, de Roubaix et Tourcoing.

La réponse de ces derniers est favorable au maintien de l'état de choses actuel, donner plus d'importance aux ventes périodiques qui existent depuis dix ans, voir le but à poursuivre, six ventes par an, au lieu de quatre, et un seul jour par semaine.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La séance est ouverte à 2 heures.

Le président M. Floquet, président.

LA TRIPLE ALLIANCE ET LES ITALIENS

Rome, 29 juin. — Malgré la chaleur accablante, le théâtre Quirinal est comble; plus de 2.000 personnes sont présentes pour entendre la conférence Bovio, contre la triple alliance.

Après lui, M. Imbriani, en quelques mots, stigmatisa l'impuissance ministérielle.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La séance est ouverte à 2 heures.

LE TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le tarif général des douanes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La séance est ouverte à 2 heures.

LA PROTECTION DES VIGNOBLES FRANÇAIS CONTRE LE PHYLLOXERA

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de loi tendant à réviser le régime légal et administratif en vigueur, pour la protection des vignobles français contre le phylloxera.

LA TRIPLE ALLIANCE ET LES ITALIENS

Rome, 29 juin. — Malgré la chaleur accablante, le théâtre Quirinal est comble; plus de 2.000 personnes sont présentes pour entendre la conférence Bovio, contre la triple alliance.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La séance est ouverte à 2 heures.

LE TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le tarif général des douanes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La séance est ouverte à 2 heures.

Table of stock market data for Bourse de Paris, Bourse de Lille, and Dernière Heure, including various securities and commodities.

Table of stock market data for Bourse de Paris, Bourse de Lille, and Dernière Heure, including various securities and commodities.

LES MARCHÉS A TERME

LES MARCHÉS A TERME

LES MARCHÉS A TERME

LES MARCHÉS A TERME